



LES PROGRAMMES ET LES SOUS-PROGRAMMES DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

LES PROGRAMMES	LES SOUS-PROGRAMMES
4.1. RÉVISER LE CADRE LÉGAL	Sous-programme 4.1.1 : Réviser la Constitution
	Sous-programme 4.1.2 : Assurer le droit à la citoyenneté
	Sous-programme 4.1.3 : Moderniser le cadre légal des affaires
	Sous-programme 4.1.4 : Moderniser le cadre légal de la société civile
	Sous-programme 4.1.5 : Moderniser le cadre légal de l'aménagement du territoire et du développement local
4.2. RENFORCER LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES NATIONALES	Sous-programme 4.2.1 : Assurer le financement des élections
	Sous-programme 4.2.2 : Renforcer l'action parlementaire
	Sous-programme 4.2.3 : Renforcer les Institutions Indépendantes
	Sous-programme 4.2.4 : Assurer l'identification des personnes et des biens
4.3. MODERNISER L'ADMINISTRATION CENTRALE	Sous-programme 4.3.1 : Reloger et équiper l'administration centrale
	Sous-programme 4.3.2 : Procéder à une réingénierie de l'administration publique
	Sous-programme 4.3.3 : Accélérer la réforme de la fonction publique
	Sous-programme 4.3.4 : Accroître le renforcement institutionnel de l'administration centrale
4.4. MODERNISER L'ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE	Sous-programme 4.4.1 : Construire et équiper des centres administratifs
	Sous-programme 4.4.2 : Accroître le nombre de personnel
	Sous-programme 4.4.3 : Accroître le renforcement institutionnel de l'administration déconcentrée
4.5. DÉCENTRALISER	Sous-programme 4.5.1 : Construire et équiper des centres administratifs
	Sous-programme 4.5.2 : Accroître le nombre de personnel
	Sous-programme 4.5.3 : Gérer le développement et l'aménagement local du territoire
	Sous-programme 4.5.4 : Accroître les ressources financières locales
	Sous-programme 4.5.5 : Accroître le renforcement institutionnel des Collectivités Territoriales
4.6. RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE	Sous-programme 4.6.1 : Favoriser la structuration des partenaires de la société civile
	Sous-programme 4.6.2 : Accroître le financement d'activités de développement
	Sous-programme 4.6.3 : Assurer la gestion des partenaires de la société civile
4.7. RENFORCER L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ	Sous-programme 4.7.1 : Renforcer le réseau de tribunaux
	Sous-programme 4.7.2 : Renforcer le réseau d'infrastructures de maintien de l'ordre, d'urgence et d'incendie
	Sous-programme 4.7.3 : Renforcer le réseau de prisons et de maisons d'arrêt
	Sous-programme 4.7.4 : Mettre en place une force armée
	Sous-programme 4.7.5 : Mettre en place un système national d'assistance légale
	Sous-programme 4.7.6 : Certifier les professions judiciaires
	Sous-programme 4.7.7 : Garantir le droit de propriété
	Sous-programme 4.7.8 : Renforcer la prise en compte du genre dans le pouvoir judiciaire